



**ADDEV**  
MATERIALS

## **CHARTRE ETHIQUE**

## PRINCIPES DE BASE

Nous conduisons nos opérations selon notre principe TEAM ; Enthousiasme, Autonomie et Motivation, mais avec également, le T de transparence, ou Trust en anglais qui inclut l'honnêteté et l'intégrité. Nous assurons de manière quotidienne le respect des droits Humain et des normes internationales du travail, tout en suivant notre politique RSE. Nous nous engageons à respecter les intérêts légitimes de nos parties prenantes internes et externes (salariés, clients, fournisseurs, actionnaires, communautés locales, institutions publiques). Ces principes et ces engagements concernent toutes les opérations de ADDEV Materials, sans distinction géographique ou culturelle.

### 1. Respect de la loi, de la réglementation et des principes éthiques des affaires

En toutes circonstances, les salariés d'ADDEV Materials sont tenus de se conformer aux lois et réglementations en vigueur ainsi qu'aux règles de déontologie professionnelle relatives à leurs activités, dans tous les pays où nous opérons.

Il est de la responsabilité de chaque manager de s'assurer que ses équipes agissent en conformité avec les règles régissant leurs activités.

Il est également de la responsabilité de chacun et chacune de prendre connaissance des risques afférents à ses activités dans la zone d'opération, en utilisant l'index de corruption de Transparency International (<https://www.transparency.org/en/cpi/2022>)

D'autres textes peuvent également être consultés :

- Loi Sapin II sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033558528>
- Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) aux USA <https://www.justice.gov/criminal-fraud/foreign-corrupt-practices-act>
- UK Bribery Act au Royaume-Uni [https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2010/23/pdfs/ukpga\\_20100023\\_en.pdf](https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2010/23/pdfs/ukpga_20100023_en.pdf)

Les salariés doivent avoir une connaissance minimale leur permettant de déterminer le moment où il devient nécessaire de prendre conseil auprès d'un autre collaborateur, de leur manager ou d'un tiers.

Les Directions Financières et Ressources Humaines se tiennent également à la disposition de chacun d'entre eux afin de répondre à leurs éventuelles questions.

### 2. Intégrité et conflits d'intérêt

ADDEV Materials s'engage à établir avec ses fournisseurs, clients et autres partenaires des relations qui soient sources d'avantages réciproques. Dans toutes nos transactions, nous attendons de nos partenaires qu'ils adhèrent à des principes compatibles avec le Global Compact des Nations Unies. ADDEV Materials se doit d'être une entreprise citoyenne digne de confiance et, comme membre à part entière de la société, de s'efforcer de faire face à ses responsabilités au sein des sociétés et communautés dans lesquelles nous opérons.

Chaque collaborateur doit faire preuve d'intégrité et respecter les engagements pris dans ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes (clients, fournisseurs, autres partenaires). Le traitement des partenaires et fournisseurs doit faire preuve d'équité, guidé par de seuls

critères objectifs et transparents conformément aux procédures en vigueur dans notre entreprise.

Les salariés de ADDEV Materials doivent éviter d'exercer des activités personnelles et d'avoir des intérêts financiers susceptibles d'entrer en conflit avec leurs responsabilités professionnelles. Les salariés de ADDEV Materials ne doivent pas utiliser leur position pour en retirer des avantages tant pour eux-mêmes que pour d'autres.

### **3. Confidentialité**

Les collaborateurs d'ADDEV Materials ont accès à un grand nombre d'informations concernant le Groupe dans le cadre de leurs travail.

La divulgation non autorisée d'informations confidentielles est strictement interdite car pouvant porté préjudice à ADDEV Materials. À ce titre, les collaborateurs s'engagent à ce que tout information relative à l'activité de la société qui ne serait pas publique, reste strictement confidentielle. Ils doivent s'abstenir de communiquer ces informations à des tiers ou de les exploiter pour leur propre compte ou celui d'autrui.

Le devoir de confidentialité continue de s'imposer au collaborateur même après son départ de l'entreprise.

### **4. Lutte contre la corruption, le trafic d'influence, la fraude et le blanchiment d'argent**

ADDEV Materials et ses dirigeants assurent mener une politique de tolérance zéro face à la corruption, le trafic d'influence, la fraude et le blanchiment d'argent.

Les salariés et les dirigeants ne peuvent ni offrir ni recevoir de cadeau, d'invitation ou paiement qui serait ou pourrait être assimilé à une forme de corruption active ou passive. Ils sont enjoins de refuser immédiatement toute demande ou offre de cette nature et d'en référer en utilisant la procédure de signalement d'alerte. Les salariés et les dirigeants ne peuvent pas user de leur qualité ou leur influence, pour influencer une décision prise par un tiers. De la même manière que dans un cas de corruption, de fraude ou de blanchiment d'argent, ces personnes peuvent utiliser le mécanisme d'alerte pour signaler un manquement au respect de ce code de conduite.

ADDEV Materials aura une attention particulière sur les zones géographiques d'opérations, afin d'identifier et traiter un niveau de risque élevé de corruption, de trafic d'influence, de fraude ou de blanchiment d'argent.

Il est demandé à chaque collaborateur d'adopter la plus grande vigilance quant aux comportements adoptés par l'ensemble de nos parties prenantes et plus spécifiquement nos prestataires, nos clients et nos fournisseurs. Des audits des procédures anti-corruption sont réalisés régulièrement auprès des parties prenantes à risque.

En cas de détection de comportements contraires aux exigences de la loi, il pourra être mis fin à toute relation contractuelle avec eux.

#### **Définition de la corruption active**

*La corruption active est le fait pour quiconque à tout moment de proposer ou de céder, directement ou indirectement, à un agent public français ou étranger (personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public, salarié d'une entreprise publique, etc.) ou à une personne privée (dans le cadre d'une activité professionnelle ou sociale, d'une*

*fonction de direction ou d'un travail pour une personne physique ou morale) des offres, des promesses, des dons, des présents ou*

#### **Définition du trafic d'influence**

*Le trafic d'influence désigne le fait pour une personne de monnayer sa qualité ou son influence, réelle ou supposée, pour influencer une décision qui sera prise par un tiers. Il implique trois acteurs : le bénéficiaire (celui qui fournit des avantages ou des dons), l'intermédiaire (celui qui utilise le crédit qu'il possède du fait de sa position) et la personne cible qui détient le pouvoir de décision (autorité ou administration publique, magistrat, expert, etc.). Le droit pénal distingue le trafic d'influence actif (du côté du bénéficiaire) et le trafic d'influence passif (du côté de l'intermédiaire). Les deux délits sont autonomes et sont punis de la même manière.*

#### **Définition de la fraude**

*La fraude est un acte délibéré et souvent illégal qui vise à tromper ou à induire en erreur une personne ou une entité dans le but d'obtenir un avantage personnel, financier ou autre, de manière injuste ou illégitime. Cela peut prendre différentes formes, telles que la falsification de documents, la dissimulation d'informations importantes, ou l'utilisation de moyens trompeurs pour obtenir un gain ou un avantage au détriment d'autrui.*

#### **Définition du blanchiment d'argent**

*Le blanchiment est le fait de faciliter, par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect. Constitue également un blanchiment le fait d'apporter un concours à une opération de placement, de dissimulation ou de conversion du produit direct ou indirect d'un crime ou d'un délit.*

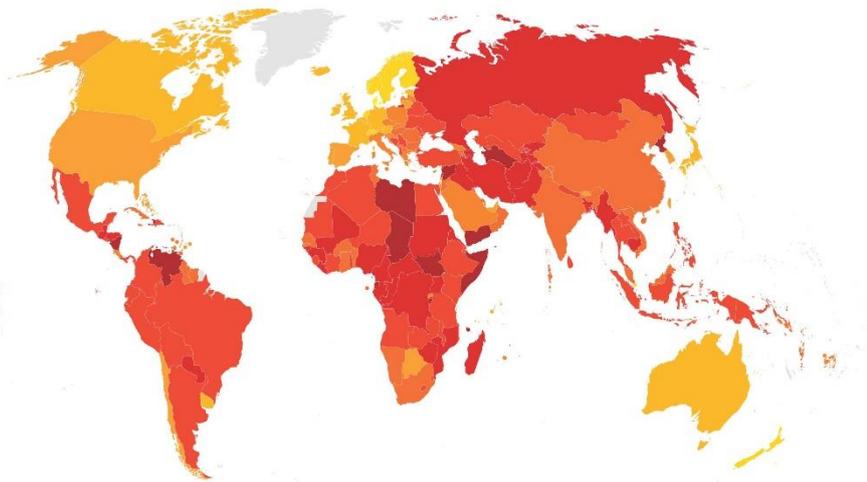
## La cartographie des risques de corruption

La grande majorité de nos 13 pays d'implantations sont considérés comme des pays à faible risque de corruption. 10 pays ont un indice supérieur à 65 (Emirats Arabes Unis 67, Etats-Unis 69, France 72, Royaume-Uni 73, Belgique 73, Canada 74, Allemagne 79, Pays-Bas 80, Singapour 83, Norvège 84). Seulement 3 pays ont un indice inférieur à 65 mais qui reste supérieur à 30 (Mexique 31, Inde 40, Pologne 55).



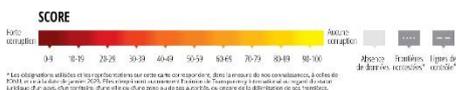
## INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION 2022

Perception des niveaux de corruption au sein du secteur public dans 180 pays/territoires du monde.



### SCORE DU PAYS/TERRITOIRE

90	Danemark	67	Chili	52	Grenade	42	Îles Salomon	36	Sri Lanka	30	Mauritanie	23	Irak
87	Finlande	67	Émirats arabes unis	51	Malte	42	Timor-Leste	36	Thaïlande	30	Papouasie-Nouvelle Guinée	23	Myanmar
87	Nouvelle-Zélande	65	Barbade	51	Rwanda	42	Trinité-et-Tobago	36	Turquie	36	Togo	23	Zimbabwe
84	Norvège	64	Bahamas	50	Arabie saoudite	42	Viet Nam	34	Bosnie-Herzégovine	34	Gabon	22	Érythrée
83	Singapour	63	Israël	50	Croatie	41	Kosovo	34	Gambie	29	Mali	22	Soudan
83	Suède	63	Corée du Sud	49	Maurice	40	Guyana	34	Indonésie	28	Paraguay	21	Congo
82	Suisse	62	Lituanie	48	Namibie	40	Inde	34	Malawi	28	Paraguay	21	Guinée-Bissau
80	Pays-Bas	62	Portugal	47	Vanuatu	40	Maldives	34	Népal	28	Russie	20	République démocratique du Congo
79	Allemagne	60	Botswana	47	Jordanie	40	Macédoine du Nord	34	Sierra Leone	27	Kirghizistan	20	République démocratique du Congo
77	Irlande	60	Cap-Vert	46	Malaisie	40	Suriname	33	Algérie	26	Pakistan	19	Tchad
77	Luxembourg	60	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	46	Arménie	40	Tunisie	33	Angola	26	Cameroun	19	Comores
76	Hong Kong	60	Espagne	46	Roumanie	39	Bélarus	33	El Salvador	26	Liberia	19	Nicaragua
73	Australie	59	Lettonie	45	Chine	39	Colombie	33	Mongolie	26	Madagascar	19	Turkménistan
73	Canada	58	Qatar	45	Monténégro	39	Moldavie	33	Philippines	26	Mozambique	17	Burundi
73	Estonie	56	Tchéquie	45	Sao Tomé-et-Principe	38	Argentine	33	Ukraine	25	Ouganda	17	Guinée équatoriale
73	Islande	56	Géorgie	44	Bahrein	38	Brésil	33	Zambie	25	Bangladesh	17	Guinée équatoriale
73	Uruguay	56	Italie	44	Jamaïque	38	Éthiopie	32	République dominicaine	25	Iran	17	Haiti
73	Belgique	56	Slovénie	44	Oman	38	Maroc	32	Kenya	24	Afghanistan	17	Corée du Nord
73	Japon	55	Dominique	44	Bénin	38	Tanzanie	32	Niger	24	Cambodge	17	Libye
73	Royaume-Uni	55	Pologne	43	Bulgarie	37	Côte d'Ivoire	32	Bolivie	24	République centrafricaine	16	Yémen
72	France	55	Sainte-Lucie	43	Ghana	37	Lesotho	31	Laos	24	Guatemala	14	Venezuela
71	Autriche	54	Costa Rica	43	Sénégal	36	Albanie	31	Mexique	24	Liban	13	Soudan du Sud
70	Seychelles	53	Fidji	43	Afrique du Sud	36	Équateur	31	Ouzbékistan	24	Nigeria	13	Syrie
69	États-Unis d'Amérique	53	Slovaquie	42	Burkina Faso	36	Panama	30	Djibouti	24	Tadjikistan	12	Somalie
68	Bhoutan	52	Chypre	42	Hongrie	36	Pérou	30	Égypte	23	Azerbaïdjan		
68	Taiwan	52	Grèce	42	Koweït	36	Serbie	30	Eswatini	23	Honduras		



#cpi2022  
www.transparency.org/cpi

© 2022 Transparency International. Ce travail de Transparency International (2022) est autorisé en vertu de la licence CC BY-ND 4.0.

Depuis 2021, ADDEV Materials suit régulièrement le nombre d'incidents de corruption et de procédures d'alerte. Ces indicateurs sont à 0 en 2021 et 2022 et nous avons pour objectif de maintenir à 0 ces KPI dans la durée.

## 5. Rétribution, Cadeaux et avantages

Les cadeaux ou autres avantages échangés entre les collaborateurs et leurs relations d'affaires sont strictement encadrés pour prévenir tous risques de corruption et de trafic d'influence. Chaque collaborateur devra s'interroger afin de savoir si les présents échangés sont susceptibles d'influencer l'impartialité de la relation commerciale. Si tel est le cas, le cadeau devra être refusé ou ne devra pas être offert. Seuls les cadeaux



ou avantages de faible valeur, qui ne sont pas versés en espèces, conformes aux usages commerciaux en vigueur et non contraires à la loi ou la réglementation, sont autorisés. Une vigilance particulière doit être portée lors des périodes sensibles telles que périodes d'appels d'offres, mises en concurrence, avant l'obtention d'un contrat...

## **6. Financement d'activités politiques, relations avec les pouvoirs publics et mécénat**

### **Financement d'activités politiques**

Le financement des partis politiques est soumis à une législation qui varie selon le pays. Même lorsqu'elles sont légales, ces contributions peuvent être sources d'abus ou interprétées comme une pratique douteuse. La politique de ADDEV Materials est de n'accorder aucune contribution, financière ou en nature, aux organisations ou partis politiques, ou à des personnalités politiques. ADDEV Materials respecte le droit de ses collaborateurs à s'investir à titre individuel dans la vie politique et civique locale. Leur participation doit rester personnelle, sur leur temps libre et à leurs frais, conformément à la législation. Le papier à en-tête, les fonds et autres biens de ADDEV Materials ne peuvent servir à des activités politiques personnelles. Les collaborateurs de ADDEV Materials doivent séparer clairement leurs activités politiques personnelles de leur mission dans la société, afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

### **Relations avec les pouvoirs publics**

La société ADDEV Materials se doit de promouvoir et défendre leurs intérêts professionnels légitimes. ADDEV Materials coopérera avec les gouvernements et autres organisations, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organisations telles que les associations professionnelles, pour participer à l'élaboration des lois et règlements susceptibles d'affecter ses intérêts professionnels légitimes.

Les collaborateurs et collaboratrices sont libres de prendre part à des groupements de développement économique et/ou proche de l'écosystème d'ADDEV Materials. Cela fait entièrement partie de notre axe RSE de contribution au développement économique.

### **Mécénat et sponsoring**

Lorsque ADDEV Materials s'engage à financer des actions de mécénat ou de type sponsoring, elle s'engage également à ne pas détourner ces canaux de financement pour des actions de nature illégale (e.g. : versement de pots-de-vin). Pour rendre ces actions transparentes à ces équipes et le public, les montants alloués sont rendus public sur simple demande aux équipes dirigeantes.

## **7. Concurrence**

ADDEV MATERIALS croit en une concurrence forte mais loyale et soutient le développement d'une législation adaptée dans ce domaine. ADDEV Materials et ses salariés respectent les principes d'une concurrence loyale et toutes les réglementations qui s'y rapportent

## **8. Respect de la personne et de l'environnement**

ADDEV Materials est attaché à la diversité dans un environnement de travail où règnent la confiance et le respect mutuel et où chacun se sent responsable des performances et de la réputation de notre société. Le recrutement, l'emploi et la promotion de nos équipes

s'effectuent sur la seule référence des qualifications et compétences requises pour la fonction à remplir. (cf. **Politique de recrutement**)

Nous interdisons toute forme de discrimination basée sur des critères raciaux, ethniques, de genre, religieux, liés à l'orientation sexuelle ou à l'expression du genre, au handicap, à l'orientation politique, à l'origine sociale ou à l'appartenance syndicale, ou tout autre aspect protégé par la loi en vigueur.

Nous nous engageons à faire en sorte que dans leur travail, nos salariés puissent progresser et développer leurs compétences et leurs capacités. Nous respectons la dignité de l'individu et le droit de nos salariés à la liberté d'associations, ainsi que leur droit à l'image. Nous maintenons une bonne communication avec nos salariés à travers les procédures d'information et de consultation prévues au sein des sociétés.

Nous nous engageons à assurer à nos salariés des conditions de travail qui ne mettent pas en danger leur santé et leur sécurité.

Notre politique de respect des Droits de l'Homme est attachée aux principes internationaux contenus dans la « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme » et la « Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail » relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Nous n'utilisons aucune forme de travail forcé ou obligatoire ni le travail des enfants. Nous refusons toute forme de violence et discrimination morale et/ou physique. Nous respectons les normes internationales du travail de l'Organisation Internationale du Travail et/ou la législation en vigueur dans le pays d'activité, si celle-ci se trouve être plus contraignante

Nous ambitionnons de créer un environnement de travail exempt de discriminations, où la diversité des profils et des compétences est considérée comme un atout qui participe à notre croissance et à notre développement. Nous sommes attachés à l'égalité des chances et à l'intolérance à la discrimination et au harcèlement.

Au travers de l'amélioration continue de la politique de responsabilité sociétale ADDEV Materials, nous nous engageons à nous aligner avec un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Dans ce cadre, nous mettons en place les procédures et actions nécessaires pour aligner notre modèle d'affaires avec les Objectifs de Développement Durable, les objectifs climats tels que définis par l'Accord de Paris et le Global Compact des Nations Unies.

Notre démarche d'innovation collaborative vise à répondre aux défis industriels de nos clients pour optimiser leur performance tout en garantissant la sécurité des opérateurs et la traçabilité des produits utilisés. Nous sommes attentifs à la promotion d'un développement économique plus solidaire, par des process limitant le gaspillage et les déchets. Nous travaillons sur la base d'une approche scientifique, en appliquant des normes strictes en matière de sécurité des produits, des personnes et de l'environnement.

## 9. Protection des données à caractère personnel

Nous respectons l'utilisation des données personnelles de nos clients et nous engageons à ne pas les communiquer ou les vendre à des tiers hors du Groupe. Dans ce cadre nous travaillons au déploiement à travers notre groupe du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

ADDEV Materials a également obtenu la certification internationale Cyber Essentials, qui matérialise sa politique de cybersécurité envers ses clients et fournisseurs. Elle démontre son

engagement à protéger ses propres données et celles de ses clients, tout en attestant que les contrôles de cybersécurité les plus importants ont été mis en œuvre.

## 10. Gouvernance de l'éthique

Au quotidien, tous les collaborateurs sont les premiers acteurs de la mise en œuvre des règles et principes éthiques décrits dans la présente Charte.

Les responsables hiérarchiques ont quant à eux des obligations particulières : transmettre, sensibiliser, former et contrôler.

## 11. Signalement d'alerte

Dans le prolongement de ses engagements, ADDEV Materials met à disposition un mécanisme d'alerte, dans le cas de non-respect d'un ou plusieurs comportements non-éthiques mentionnés dans cette charte, tel que par exemple dans un cas de corruption ou de harcèlement. Quiconque peut reporter un non-respect directement à son ou sa supérieure hiérarchique. Si aucune réponse n'est donnée dans un délai raisonnable ou si cas particulier, l'alerte peut être directement envoyée au Directeur Général, et/ou la Directrice des Ressources Humaines. L'anonymat et/ou la confidentialité seront garantis. Pour cela, l'alerte peut être envoyée à travers une adresse mail anonyme (<https://www.arobase.org/gratuit/annuaire-messageries.htm>), à partir d'une connexion extérieure aux sites ADDEV Materials ou par le biais d'un courrier sans mention d'expéditeur. De plus, le ou la lanceuse d'alerte sera assurée de ne pas être sujet à des représailles envers un rapport effectué en toute bonne foi. Les personnes qui exerceraient des représailles contre des lanceurs d'alerte seront systématiquement sanctionnées.

[p.nadobny@addevmaterials.com](mailto:p.nadobny@addevmaterials.com) / Président

Ces canaux de communication peuvent également servir en cas de doute relatif à une question d'éthique.

Cocher si je travaille aux achats/à la force de vente/au service financier/à la direction de l'entreprise et je m'engage à réaliser la formation e-learning "Faire des affaires sans corruption" (<http://www.fairedesaffairesanscorruption.com/>)

J'ai pris connaissances de cette charte éthique ADDEV Materials et m'engage à en respecter les principes.

### Approbation du document :

Nom : : Pascal NADOBNY, Chairman & CEO ADDEV Materials

Date de dernière révision : 1er octobre 2023

